

**MESSAGE DE LA DIRECTION**

Montréal, le 10 novembre 2016 — Au terme du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2016, la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) enregistrait un résultat net de 74,0 M\$, soit une hausse de 21,8 M\$, ou de 41,7 %, comparativement à celui du trimestre correspondant de 2015. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des revenus provenant du secteur Trésorerie Mouvement alors que les gestionnaires de portefeuilles ont été en mesure de tirer pleinement profit des conditions de marché qui ont prévalu au cours du trimestre.

Le revenu total s'élevait quant à lui à 125,9 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2016. Ce résultat reflète la contribution du secteur Trésorerie Mouvement et du secteur Entreprises, qui se sont chiffrées à 66,2 M\$ et 56,8 M\$, respectivement.

« Ce sont là d'excellents résultats qui témoignent de la capacité de notre Caisse centrale à se démarquer dans un marché parfois difficile, a déclaré le président du conseil d'administration et chef de la direction, Guy Cormier. Nous avons récemment annoncé un projet de fusionner la Caisse centrale avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Si elle était approuvée lors des assemblées extraordinaires du 28 novembre, cette fusion ferait en sorte que les activités de notre Caisse centrale se poursuivraient dans la Fédération. Les différentes clientèles de la Caisse centrale continueraient ainsi d'être servies par des équipes hautement professionnelles et attentives à leurs besoins. Enfin, je tiens à saluer le directeur général de la Caisse centrale, L-Daniel Gauvin, qui a annoncé sa volonté de relever de nouveaux défis et de prendre sa retraite du Mouvement Desjardins. Je le remercie pour sa contribution au succès de Desjardins au Canada et ailleurs dans le monde. »

Les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres de la Caisse centrale étaient respectivement de 14,4 % et de 14,9 % au 30 septembre 2016, alors qu'ils étaient respectivement de 15,0 % et de 15,5 % au 31 décembre 2015.

**Guy Cormier**  
Président du conseil d'administration  
et chef de la direction de la Caisse centrale Desjardins

**Réal Bellemare**  
Premier vice-président  
et chef des finances de la Caisse centrale Desjardins

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 Message de la direction</b>	<b>7 Revue des résultats financiers</b>	<b>23 Renseignements complémentaires</b>
<b>2 Rapport de gestion</b>	8 Analyse des résultats	23 Contrôles et procédures
2 Mise en garde sur les énoncés prospectifs	10 Sommaire des résultats intermédiaires	23 Information relative aux parties liées
3 La Caisse centrale en bref	<b>10 Revue du bilan</b>	24 Méthodes comptables critiques et estimations
3 Événements importants de 2016	10 Gestion du bilan	24 Modifications comptables futures
4 Mode de présentation de l'information financière	12 Gestion du capital	<b>25 États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités</b>
4 Évolution du contexte réglementaire	14 Arrangements hors bilan	
6 Environnement économique et perspectives	<b>15 Gestion des risques</b>	
	15 Gestion des risques	
	23 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	

## RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, daté du 10 novembre 2016, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Caisse centrale pour la période terminée le 30 septembre 2016, par comparaison avec les périodes antérieures. La Caisse centrale publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Caisse centrale est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2016 et le rapport annuel 2015 de la Caisse centrale (rapport annuel 2015), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Caisse centrale sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), où l'on trouve également la notice annuelle de la Caisse centrale. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement), à l'adresse [www.desjardins.com/fr/a\\_propos/investisseurs](http://www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

### MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Caisse centrale comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Caisse centrale en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections « Environnement économique et perspectives », « Revue des résultats financiers », « Revue du bilan » et « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Caisse centrale ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Caisse centrale recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Caisse centrale et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2015 et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi les modifications apportées aux lignes directrices relatives aux fonds propres, et les nouvelles interprétations de ces dernières ainsi que le risque environnemental, qui correspond au risque que la Caisse centrale subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de cette dernière. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Caisse centrale au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où la Caisse centrale exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Caisse centrale dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par la Caisse centrale, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Caisse centrale, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux médias sociaux et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Caisse centrale dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Caisse centrale. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport annuel 2015. Bien que la Caisse centrale soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Caisse centrale déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Caisse centrale aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Caisse centrale ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## LA CAISSE CENTRALE EN BREF

La Caisse centrale est une institution coopérative qui offre un ensemble de services financiers au Mouvement Desjardins, aux gouvernements, aux organismes des secteurs public et parapublic, aux particuliers ainsi qu'aux moyennes et aux grandes entreprises. Elle répond aux besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), des caisses du Mouvement Desjardins (caisses membres) et des autres composantes du Mouvement Desjardins. À cet égard, elle a le mandat de pourvoir aux besoins de fonds institutionnels du réseau Desjardins et de jouer le rôle d'agent financier, notamment en fournissant des services en matière d'échange interbancaire, dont le règlement financier de la compensation. Ses activités, qu'elle exerce sur les marchés canadiens et internationaux, sont complémentaires à celles des autres entités du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait au réseau Desjardins, celui-ci est constitué des composantes du Mouvement Desjardins et des autres entités liées à celui-ci.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE 2016

### Fusion de la Fédération et de la Caisse centrale

Le 27 octobre 2016, les conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse centrale ont décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire de leurs membres le 28 novembre 2016 afin de leur soumettre la proposition de fusionner la Fédération avec la Caisse centrale, par absorption de celle-ci. Chacune des assemblées générales extraordinaires sera appelée à approuver la fusion en adoptant un règlement de fusion aux deux tiers des voix exprimées.

Advenant l'adoption de tels règlements de fusion, la fusion prendrait effet peu de temps après l'obtention des approbations réglementaires requises, notamment celle de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec. Les administrateurs et la direction de la Fédération et de la Caisse centrale s'attendent à ce que la fusion prenne effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À compter de la fusion, la Caisse centrale continuera son existence dans la Fédération, laquelle demeurera responsable de toutes les obligations de la Caisse centrale.

De l'avis des administrateurs et de la direction de la Fédération et de la Caisse centrale, la fusion n'entraînera aucune décote des notations de crédit attribuées à la Caisse centrale et à ses programmes d'émission, ni le retrait de telles notations de crédit.

Dans les jours suivant l'annonce de la convocation des assemblées générales, les quatre agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, ont émis des communiqués confirmant que la fusion n'entraînerait pas de modification aux notations de crédit attribuées à la Caisse centrale et à ses programmes d'émission, l'attribution de ces notations de crédit s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement.

Des renseignements supplémentaires à propos de la fusion sont disponibles dans la déclaration de changement important publiée sur le site Web de SEDAR le 27 octobre 2016.

### Changements à la haute direction du Mouvement Desjardins et de Caisse centrale

Le 19 mars 2016, un collège électoral composé de dirigeants de caisses Desjardins provenant de toutes les régions du Québec ainsi que de l'Ontario a élu M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ainsi qu'au poste de président du conseil d'administration et chef de la direction de la Caisse centrale pour un premier mandat de quatre ans débutant le 9 avril 2016. Il succède à M<sup>me</sup> Monique F. Leroux, qui occupait ces postes depuis le 29 mars 2008. Au cours du deuxième trimestre de 2016, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un nouveau comité de direction. M. Denis Berthiaume a été nommé premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. De plus, M. Réal Bellemare a été nommé premier vice-président Finances, Trésorerie et Administration du Mouvement et a succédé à M. Daniel Dupuis comme chef de la direction financière le 13 août 2016. Le nouveau comité de direction est complété par M. Éric Lachaine, premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients, M. André Chatelain, premier vice-président, Services aux particuliers et Marketing Mouvement, M<sup>me</sup> Marie-Claude Boisvert, première vice-présidente, Services aux entreprises, M. Denis Dubois, premier vice-président, Assurance de dommages, M<sup>me</sup> Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines et Communications, M<sup>me</sup> Francine Champoux, première vice-présidente, Gestion des risques et M. Chadi Habib, premier vice-président, Technologies de l'information. Le 21 octobre 2016, Gregory Chrispin a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

En ce qui a trait à la Caisse centrale, le conseil d'administration a approuvé le 12 août 2016 la mise en place d'un nouveau comité de direction composé de M. L.-Daniel Gauvin, directeur général, M. Alain Leprohon, vice-président, Divulgation financière, M<sup>me</sup> Sylvie Béchard, vice-présidente, Finances et administration, M<sup>me</sup> Francine Champoux, première vice-présidente et chef de la gestion des risques, M. Renaud Coulombe, chef des affaires juridiques, M. Jacques Descôteaux, chef de la trésorerie et M. Sylvain Perreault, chef de la conformité. Également, M. Réal Bellemare a été nommé premier vice-président et chef des finances et a succédé à M. Daniel Dupuis le 13 août 2016. Le 27 octobre 2016, le directeur général de la Caisse centrale, M. L.-Daniel Gauvin, a annoncé sa volonté de relever de nouveaux défis et de prendre sa retraite du Mouvement Desjardins après une carrière de plus de 20 ans au sein du groupe financier coopératif. Il est prévu que M. Gauvin quitte ses fonctions en date de la fusion envisagée entre la Fédération et la Caisse centrale.

## MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Caisse centrale conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Caisse centrale sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Caisse centrale. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Caisse centrale utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

### Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

### Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

### Taux de couverture individuelle

Le taux de couverture individuelle est utilisé pour mesurer la proportion des prêts douteux bruts provisionnés. Il correspond à la provision individuelle exprimée en pourcentage du portefeuille de prêts douteux bruts.

## ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Caisse centrale.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec d'alors a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. La publication d'un projet de loi amendant le cadre législatif est présentement prévue pour l'automne 2016 et son entrée en vigueur est prévue pour 2017.

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées*, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 6 avril 2016, le gouvernement du Québec a publié un projet de règlement découlant de cette loi, qui vient préciser les règles permettant de déterminer la provision de stabilisation. Cette provision sera fonction de deux variables, soit l'allocation de l'actif en titres à revenu variable ainsi que le ratio de la durée de l'actif sur la durée du passif de capitalisation. Un second projet de règlement découlant de cette loi a été publié le 20 juillet 2016. Il précise diverses mesures concernant le financement des régimes de retraite et les modalités particulières relatives aux prestations variables. D'autres projets de règlement pourraient être publiés en 2016 afin de préciser notamment les exigences de la politique de financement et de la politique d'achat de rentes. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de ces règlements afin de s'assurer de les respecter lors de leur entrée en vigueur.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comportent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu des lignes directrices sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire et ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles. Étant donné que des discussions ont lieu au regard de l'application aux entités coopératives des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence au niveau international, des modifications pourraient être apportées aux lignes directrices.

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*, qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement, notamment en juin 2017. Parallèlement à ces changements, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a publié une nouvelle ligne directrice rendant plus flexibles les méthodes d'identification d'un client, applicable depuis le 30 juin 2016. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Le 22 juin 2016, le gouvernement du Canada a promulgué une loi instaurant un régime de recapitalisation interne applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, et le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

Le 16 décembre 2014, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-43 – *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. Entre autres choses, cette loi modifie plusieurs lois pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Plus précisément, elle officialise le fait que la Banque du Canada ne peut consentir un prêt ou une avance à une société coopérative de crédit provinciale que si la province a consenti, par écrit, à l'indemniser pour les pertes découlant du prêt ou de l'avance qu'elle pourrait subir. Les politiques de la Banque du Canada sur l'aide d'urgence exigeaient déjà de tels engagements d'indemnisation des provinces depuis 2009. La Loi met également fin aux accords de soutien financier à la liquidité conclus notamment entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (remplacée par l'AMF). Les dispositions de la Loi portant sur les exigences en matière d'aide d'urgence et l'entente fédérale-provinciale relative à l'assurance-dépôts ne sont pas encore en vigueur. Le Mouvement Desjardins s'attend à ce que des ententes satisfaisantes avec les deux ordres de gouvernement soient négociées avant que ces dispositions entrent en vigueur afin que cette loi n'affecte pas la stabilité du système financier canadien.

Le 5 mai 2015, la Banque du Canada a lancé une consultation publique portant sur le cadre régissant ses opérations sur les marchés financiers et ses politiques d'octroi de l'aide d'urgence. La période de consultation a pris fin le 4 juillet 2015. Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a annoncé sa décision de mettre en œuvre les changements proposés dans le document de consultation diffusé en mai 2015. Les changements, qui sont entrés en vigueur le 30 septembre 2015, prescrivent notamment de réserver l'aide d'urgence aux institutions ayant mis en place des cadres crédibles de redressement et de résolution, et, dans certaines circonstances, d'accorder l'aide d'urgence à des institutions provinciales, comme les caisses et les coopératives de crédit ainsi que leurs centrales. Cette aide d'urgence aux institutions provinciales est cependant limitée aux situations où elle est considérée comme nécessaire pour soutenir la stabilité du système financier canadien. La Banque du Canada a publié en 2016 une version mise à jour de son énoncé de politique sur l'octroi de l'aide d'urgence tenant compte de ces changements. Le Mouvement Desjardins continue d'effectuer une vigie constante des politiques de la Banque du Canada pouvant avoir une incidence sur ses activités.

La Réserve fédérale américaine (FED) a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes (*Enhanced Prudential Standards*) et à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2017 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. En ce qui a trait aux normes prudentielles plus strictes, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, celles-ci imposent certaines exigences au niveau de l'adéquation des fonds propres, du maintien des liquidités, de la gestion des risques et de la simulation de crise. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act*, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1<sup>er</sup> mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En juin dernier, l'AMF a déposé à des fins de consultation, une mise à jour de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences dès leur entrée en vigueur.

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Un troisième trimestre difficile pour les marchés financiers était pressenti à la fin du mois de juin 2016 à la suite du vote des électeurs britanniques en faveur d'une sortie de l'Union européenne (Brexit). Cependant, la crise financière postréférendaire a été évitée pour le moment. Les investisseurs ont été rassurés principalement grâce aux banques centrales, qui ont donné l'assurance qu'elles étaient prêtes à intervenir pour soutenir les marchés, ainsi qu'à la rapide transition des décideurs politiques au Royaume-Uni. Les principaux indices boursiers sont ainsi revenus au-dessus des niveaux observés au début de l'été 2016, quoique la livre sterling demeure plus faible qu'avant le référendum. Les taux obligataires sont demeurés faibles alors que plusieurs banques centrales, dont la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon, ont à nouveau assoupli leur politique monétaire. La croissance boursière a été plus faible en août et en septembre 2016 alors que les investisseurs ont recommencé à craindre une remontée des taux directeurs aux États-Unis et à se questionner sur la solidité du système financier européen.

Il est trop tôt pour prévoir les positions que défendra monsieur Trump, élu à la présidence américaine, ce qui rend difficile l'évaluation des incidences sur les perspectives économiques. Pour le moment, les effets appréhendés sur les économies américaine, canadienne et québécoise devraient être modérés. Néanmoins, le climat d'incertitude et certains risques ont pris beaucoup d'ampleur. L'élection de monsieur Trump à la présidence américaine devrait forcer les dirigeants de la FED à s'ajuster. Les probabilités d'une hausse des taux directeurs à sa prochaine réunion en décembre demeurent élevées, bien qu'elles aient quelque peu baissé, reflétant l'instabilité observée sur les marchés financiers. Si la situation actuelle se maintient, la Banque du Canada ne devrait pas réduire à nouveau ses taux d'intérêt directeurs. Ce n'est probablement qu'en 2018 qu'elle amorcera à son tour un resserrement graduel de sa politique monétaire.

L'économie de la zone euro avait ralenti au deuxième trimestre de 2016, principalement en Allemagne, en France et en Italie, et ce, après avoir connu un bon départ en début d'année. Il n'y avait que peu d'indicateurs qui suggéraient une reprise de la croissance au cours de l'été. Cette année, le PIB réel de la zone euro devrait croître de 1,5 % et de 1,3 % l'an prochain. Les données économiques ont généralement surpassé les attentes au Royaume-Uni. Cette tendance s'observait déjà au printemps, alors que la croissance du PIB réel y avait été meilleure que dans les autres pays du G7. Bien qu'il soit prévu que les prochaines années devraient être plus difficiles pour l'économie du Royaume-Uni, les prévisions concernant l'ensemble de 2016 ont été revues à la hausse. Rappelons qu'elles avaient été initialement rabaissées au lendemain du référendum sur la sortie de l'Union européenne. Ainsi, après une croissance prévue de 1,8 % en 2016, le PIB réel britannique pourrait ralentir de moitié en 2017 pour faire un gain de 0,9 %. Parmi les économies émergentes, les autorités chinoises pourraient réussir à stabiliser leur économie. La croissance du PIB réel chinois devrait ralentir néanmoins à 6,1 % en 2017 après avoir fait un gain potentiel de 6,4 % en 2016. Parmi les autres économies émergentes, on note une amélioration au Brésil et en Russie. Ces deux pays semblent être sur le point de sortir de leur récession. La progression du PIB réel mondial devrait être de 2,9 % en 2016 et de 3,3 % en 2017.

Aux États-Unis, la croissance du PIB réel a été de 1,4 % au deuxième trimestre de 2016 après un gain de 0,8 % au premier trimestre. Une meilleure performance est attendue pour le second semestre de 2016, et pour l'année 2017, les dépenses de consommation devraient demeurer relativement fortes et les dépenses en investissement devraient s'accélérer. De son côté, le marché du travail américain devrait poursuivre sa croissance. Pour l'ensemble de 2016, le PIB réel américain devrait afficher une croissance de 1,6 % en 2016, suivie par un gain de 2,4 % en 2017. Les résultats électoraux du 8 novembre pourraient cependant avoir une incidence sur ces prévisions.

Au Canada, la croissance économique a connu des difficultés au deuxième trimestre de 2016. Les feux de forêt dans la région de Fort McMurray, en Alberta, ont perturbé la production de pétrole. De plus, le Canada a connu un ralentissement de ses exportations en raison d'une demande plus faible en provenance des États-Unis. Le deuxième trimestre s'est donc soldé par une diminution de 1,6 % du PIB réel canadien. Cette contreperformance de l'économie canadienne devrait toutefois être de courte durée, car un rebond du PIB réel est attendu au cours de l'automne 2016. Le retour à la normale dans la production de pétrole devrait stimuler la croissance, et les exportations devraient reprendre leur tendance haussière grâce à une demande américaine plus vigoureuse et une devise canadienne relativement faible. Même si les bienfaits du programme de relance du gouvernement fédéral devraient se faire sentir de plus en plus au cours des prochains trimestres, les risques à la baisse entourant les perspectives économiques demeurent importants. En outre, les nouvelles règles fédérales concernant le marché immobilier pourraient ralentir plus que prévu la construction résidentielle et l'activité au sein du marché de la revente. Pour l'ensemble de l'année 2016, le PIB réel canadien devrait croître de 1,2 %. Un gain de 1,9 % est attendu l'an prochain.

Au Québec, un ralentissement de la croissance économique était anticipé à la suite d'un premier trimestre vigoureux. Le PIB réel québécois a augmenté de 0,8 %, à rythme annualisé, au deuxième trimestre de 2016 après avoir augmenté de 2,8 % au trimestre précédent. Dans l'ensemble, l'évolution de l'économie du Québec est conforme aux attentes. Le PIB réel devrait progresser de 1,3 % en 2016, comparativement à 1,1 % en 2015. Le ralentissement de l'économie québécoise au deuxième trimestre s'explique en partie par l'augmentation moins rapide des dépenses des ménages de 0,9 %. La consommation pouvait difficilement maintenir la cadence prise au premier trimestre. Avec la bonne tenue du marché du travail et le niveau relativement élevé de la confiance des consommateurs québécois le contexte est assez favorable pour ceux-ci.

Contrairement à certaines régions du pays, les conditions du secteur immobilier demeurent relativement bonnes au Québec. La hausse des ventes de propriétés existantes reste modérée et l'augmentation annuelle des prix avoisine 2,0 %. Un excès d'offre caractérise toutefois les marchés de la copropriété et des appartements locatifs. La construction neuve continue par conséquent de s'ajuster.

Enfin, les investissements des entreprises québécoises se sont redressés après deux années de recul. Les sommes dépensées en machines et matériel ont fait un bond annualisé de 6,8 % au deuxième trimestre de 2016 alors que la construction non résidentielle est demeurée stable. Les exportations du Québec ont toutefois subi un second recul trimestriel consécutif en raison de la croissance économique lente aux États-Unis pendant cette période.

## REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### RÉSULTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2016	30 juin 2016	30 septembre 2015	30 septembre 2016	30 septembre 2015
<b>Revenu d'intérêts</b>					
Prêts	194 041 \$	189 719 \$	174 990 \$	569 063 \$	518 319 \$
Valeurs mobilières	44 256	47 584	40 283	135 412	119 441
	238 297	237 303	215 273	704 475	637 760
<b>Frais d'intérêts</b>	150 192	144 461	136 010	433 602	401 471
<b>Revenu net d'intérêts</b>	88 105	92 842	79 263	270 873	236 289
Autres revenus	37 773	35 088	22 595	103 320	108 964
<b>Revenu total</b>	125 878	127 930	101 858	374 193	345 253
Dotation à la provision pour pertes sur créances (recouvrement)	(3 668)	(8 283)	(529)	(16 946)	6 238
Frais autres que d'intérêts	45 318	43 054	40 058	130 110	115 801
<b>Résultat d'exploitation avant autres versements au réseau Desjardins</b>	84 228	93 159	62 329	261 029	223 214
Autres versements au réseau Desjardins	10 606	10 879	10 725	32 485	31 364
<b>Résultat d'exploitation</b>	73 622	82 280	51 604	228 544	191 850
Impôts sur le résultat	18 113	20 643	12 373	57 747	47 085
Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(18 456)	(20 786)	(12 966)	(56 128)	(47 517)
<b>Résultat net de la période</b>	73 965 \$	82 423 \$	52 197 \$	226 925 \$	192 282 \$

### REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de neuf mois terminées le	
	30 septembre 2016	30 juin 2016	30 septembre 2015	30 septembre 2016	30 septembre 2015
<b>Entreprises</b>					
Revenu net d'intérêts	38 334 \$	39 266 \$	38 227 \$	117 410 \$	109 667 \$
Autres revenus	18 491	18 726	18 332	53 833	53 470
	56 825	57 992	56 559	171 243	163 137
<b>Trésorerie Mouvement</b>					
Revenu net d'intérêts	47 262	51 121	38 623	145 915	119 792
Autres revenus	18 892	15 738	3 546	47 729	53 391
	66 154	66 859	42 169	193 644	173 183
<b>Autres</b>					
Revenu net d'intérêts	2 509	2 455	2 413	7 548	6 830
Autres revenus	390	624	717	1 758	2 103
	2 899	3 079	3 130	9 306	8 933
<b>Total – Revenu net d'intérêts</b>	88 105	92 842	79 263	270 873	236 289
<b>Total – Autres revenus</b>	37 773	35 088	22 595	103 320	108 964
<b>Total</b>	125 878 \$	127 930 \$	101 858 \$	374 193 \$	345 253 \$

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Comparaison des troisièmes trimestres de 2016 et de 2015

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, la Caisse centrale a présenté un résultat net de 74,0 M\$, en hausse de 21,8 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015. Cette augmentation provient principalement de la croissance des revenus du secteur Trésorerie Mouvement ainsi que du recouvrement de la provision pour pertes sur créances. Cette hausse a toutefois été compensée en partie par une augmentation des frais autres que d'intérêts.

#### **Revenu total**

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts et des autres revenus, s'élevait à 125,9 M\$ au terme du trimestre terminé le 30 septembre 2016, en hausse de 24,0 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015. Soulignons que le secteur Trésorerie Mouvement a principalement contribué à cette hausse.

Ainsi, le revenu total du secteur Trésorerie Mouvement s'est élevé à 66,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, en hausse de 24,0 M\$, ou de 56,9 %, comparativement à la même période l'an dernier. Ces résultats sont attribuables à la croissance des revenus générés par les activités de négociation et par la gestion de l'appariement de l'actif et du passif alors que les gestionnaires de portefeuilles ont été en mesure de tirer pleinement profit des conditions de marché qui ont prévalu au cours du trimestre. Notons aussi l'augmentation des revenus générés par le portefeuille d'actifs liquides en raison des gains réalisés plus élevés lors de la disposition de valeurs mobilières disponibles à la vente.

Le revenu total du secteur Entreprises a atteint 56,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, soit un montant comparable à la même période l'an dernier, alors qu'il s'élevait à 56,6 M\$. Les revenus provenant des activités de services bancaires et internationaux ont affiché une progression par rapport à la même période de 2015, en raison de la croissance du volume de transactions. Ces hausses ont toutefois été compensées par une diminution des revenus provenant des activités de change, en raison de la fluctuation des taux de change au cours du trimestre.

#### **Dotation à la provision pour pertes sur créances**

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2016, la Caisse centrale a présenté un recouvrement de la provision pour pertes sur créances de 3,7 M\$, comparativement à un recouvrement de la provision de 0,5 M\$ pour la même période en 2015. Cette variation s'explique principalement par l'évolution favorable du profil de risque du portefeuille de prêts aux entreprises ainsi que par la diminution d'expositions affectées par la baisse des prix du pétrole. La Caisse centrale a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,04 % au terme du troisième de 2016, en légère hausse par rapport à celui de 0,03 % du trimestre correspondant de 2015.

#### **Frais autres que d'intérêts et autre élément**

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 45,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, en hausse de 5,3 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Les frais d'ententes de services et d'impartition s'élevaient à 19,9 M\$ au terme du troisième trimestre, en hausse de 3,7 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Cette augmentation ainsi que la hausse du poste « Autres frais » de 0,7 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015 s'expliquent principalement par des coûts additionnels engagés pour soutenir l'évolution des activités de la Caisse centrale. Par ailleurs, les salaires et les avantages sociaux s'établissaient à 13,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, en hausse de 0,5 M\$ comparativement à la même période l'an dernier.

Globalement, l'indice de productivité de la Caisse centrale s'élevait à 36,0 % au terme du troisième trimestre, comparativement à 39,3 % pour la même période en 2015. Cette variation de l'indice de productivité s'explique principalement par la croissance des revenus, comme mentionné précédemment.

#### **Versements au réseau Desjardins et rémunération sur le capital social**

En collaboration avec le réseau Desjardins, la Caisse centrale offre une gamme diversifiée de services financiers, notamment des transactions de change, de transferts de fonds, de financement ainsi que de lettres de crédit. Les sommes versées aux entités du Mouvement Desjardins à titre de ristournes à l'égard des transactions effectuées en collaboration avec celles-ci se sont élevées à 10,6 M\$ pour le troisième trimestre de 2016, soit un montant comparable à celui de 2015.

Par ailleurs, selon la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, le conseil d'administration de la Caisse centrale peut déclarer un intérêt sur les parts de capital, dont il détermine les modalités de paiement. Ainsi, la Caisse centrale déclare, à titre de rémunération sur le capital social, un montant correspondant au moindre de son résultat net non consolidé ou de son résultat non distribué consolidé, y compris la récupération des impôts y afférents. La répartition de cette rémunération se fait au prorata du nombre de parts détenues par chacun des membres. Pour le troisième trimestre de 2016, une somme de 71,5 M\$ a été déclarée à titre de rémunération sur le capital social, comparativement à 51,7 M\$ pour la période correspondante de 2015.

### Comparaison des neuf premiers mois de 2016 et de 2015

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, la Caisse centrale a présenté un résultat net de 226,9 M\$, en hausse de 34,6 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015. Cette croissance provient principalement de l'augmentation des revenus du secteur Trésorerie Mouvement et de la hausse du revenu net d'intérêts généré par le secteur Entreprises. La hausse du résultat net s'explique également par le recouvrement de la provision pour pertes sur créances principalement dû à l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation des provisions.

#### **Revenu total**

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts et des autres revenus, s'élevait à 374,2 M\$ au terme des neuf premiers mois de 2016, en hausse de 28,9 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015.

Le revenu total du secteur Trésorerie Mouvement s'est élevé à 193,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, en hausse de 20,4 M\$ comparativement à la même période l'an dernier, alors qu'il avait atteint 173,2 M\$. Une part importante de ces résultats est attribuable à la croissance des revenus générés par les activités de négociation et par la gestion de l'appariement de l'actif et du passif alors que les gestionnaires de portefeuilles ont été en mesure de tirer pleinement profit des conditions de marché qui ont prévalu depuis le début de l'exercice. Cette hausse a toutefois été atténuée par l'effet des importantes fluctuations d'écart entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères. Quant aux revenus générés par le portefeuille de prêts aux entités du Mouvement Desjardins, ils ont affiché une baisse de 3,2 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015, alors que le volume des prêts à ces entités a diminué. Enfin, les revenus provenant des activités de change ont affiché une diminution de 2,0 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015 en raison de la fluctuation des taux de change depuis le début de l'exercice.

Le revenu total du secteur Entreprises a atteint 171,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, en hausse de 8,1 M\$, ou de 5,0 %, comparativement à la même période l'an dernier. Cette croissance découle principalement de la progression de 1,0 G\$ de l'encours du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements depuis un an, qui a permis de générer un revenu net d'intérêts supérieur de 7,7 M\$ à celui réalisé l'an dernier. De plus, en raison de la croissance du volume de transactions, les revenus provenant des activités de services internationaux ont affiché une progression par rapport à la période correspondante de 2015. Quant aux revenus provenant des activités de change, ils ont affiché une diminution par rapport à la période correspondante de 2015 en raison de la fluctuation des taux de change depuis le début de l'exercice.

#### **Dotation à la provision pour pertes sur créances**

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, la Caisse centrale a enregistré un recouvrement de la provision pour pertes sur créances de 16,9 M\$, comparativement à une dotation à la provision de 6,2 M\$ pour la même période en 2015. Cette variation s'explique principalement par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation de la provision collective et de la provision pour les éléments hors bilan. Elle a été compensée en partie par la comptabilisation d'une dotation à la provision pour pertes sur créances pour des expositions affectées par la baisse des prix du pétrole au cours de la période. La Caisse centrale a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,04 % au terme du troisième trimestre de 2016.

#### **Frais autres que d'intérêts et autre élément**

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 130,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, en hausse de 14,3 M\$, ou de 12,4 %, comparativement à la même période l'an dernier, alors qu'ils avaient atteint 115,8 M\$. Les frais d'ententes de services et d'impartition s'élevaient à 55,7 M\$ au terme des neuf premiers mois de l'exercice 2016, en hausse de 8,5 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Cette augmentation ainsi que la hausse du poste « Autres frais » de 5,9 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015 s'expliquent principalement par des coûts additionnels engagés pour soutenir l'évolution des activités de la Caisse centrale. Par ailleurs, les salaires et les avantages sociaux s'élevaient à 34,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, en baisse de 2,1 M\$ comparativement à la même période l'an dernier. Enfin, mentionnons que les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) ont atteint 10,0 M\$ pour les neuf premiers mois de 2016, soit une augmentation de 2,1 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015, qui s'explique par l'amortissement de projets stratégiques relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques.

Globalement, l'indice de productivité de la Caisse centrale s'élevait à 34,8 % au terme des neuf premiers mois de l'exercice, comparativement à 33,5 % pour la même période en 2015.

#### **Versements au réseau Desjardins et rémunération sur le capital social**

En collaboration avec le réseau Desjardins, la Caisse centrale offre une gamme diversifiée de services financiers, notamment des transactions de change, de transferts de fonds, de financement ainsi que de lettres de crédit. Les sommes versées aux entités du Mouvement Desjardins à titre de ristournes à l'égard des transactions effectuées en collaboration avec celles-ci se sont élevées à 32,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, en hausse de 1,1 M\$ par rapport à la période correspondante de 2015 en raison principalement d'un volume additionnel de ces transactions.

Par ailleurs, selon la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, le conseil d'administration de la Caisse centrale peut déclarer un intérêt sur les parts de capital dont il détermine les modalités de paiement. Ainsi, la Caisse centrale déclare, à titre de rémunération sur le capital social, un montant correspondant au moindre de son résultat net non consolidé ou de son résultat non distribué consolidé, y compris la récupération des impôts y afférents. La répartition de cette rémunération se fait au prorata du nombre de parts détenues par chacun des membres. Au terme des neuf premiers mois de l'exercice 2016, une somme de 219,5 M\$ a été déclarée à titre de rémunération sur le capital social, comparativement à 191,6 M\$ pour la période correspondante de 2015. Au 30 septembre 2016, un montant de 219,5 M\$ était inscrit au bilan consolidé à titre de rémunération sur le capital social à payer.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES**

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Caisse centrale.

**RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES**

(en milliers de dollars et en pourcentage)	2016			2015				2014
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
<b>ÉTAT DU RÉSULTAT</b>								
Revenu net d'intérêts	88 105 \$	92 842 \$	89 926 \$	91 979 \$	79 263 \$	78 137 \$	78 889 \$	73 239 \$
Autres revenus	37 773	35 088	30 459	3 383	22 595	31 983	54 386	22 207
<b>Revenu total</b>	<b>125 878</b>	<b>127 930</b>	<b>120 385</b>	<b>95 362</b>	<b>101 858</b>	<b>110 120</b>	<b>133 275</b>	<b>95 446</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances (recouvrement)	(3 668)	(8 283)	(4 995)	6 924	(529)	10 546	(3 779)	(2 478)
Frais autres que d'intérêts	45 318	43 054	41 738	41 032	40 058	38 018	37 725	37 921
Autres versements au réseau Desjardins	10 606	10 879	11 000	11 454	10 725	10 149	10 490	10 797
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>73 622 \$</b>	<b>82 280 \$</b>	<b>72 642 \$</b>	<b>35 952 \$</b>	<b>51 604 \$</b>	<b>51 407 \$</b>	<b>88 839 \$</b>	<b>49 206 \$</b>
Impôts sur le résultat	18 113	20 643	18 991	8 977	12 373	12 479	22 233	6 983
Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(18 456)	(20 786)	(16 886)	(8 857)	(12 966)	(12 991)	(21 560)	(12 085)
<b>Résultat net</b>	<b>73 965 \$</b>	<b>82 423 \$</b>	<b>70 537 \$</b>	<b>35 832 \$</b>	<b>52 197 \$</b>	<b>51 919 \$</b>	<b>88 166 \$</b>	<b>54 308 \$</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 790 843 \$</b>	<b>55 341 363 \$</b>	<b>54 891 893 \$</b>	<b>51 841 755 \$</b>	<b>54 156 160 \$</b>	<b>50 851 214 \$</b>	<b>50 477 290 \$</b>	<b>44 323 432 \$</b>
<b>Ratios</b>								
Fonds propres de la catégorie 1A	14,4 %	14,8 %	14,5 %	15,0 %	15,0 %	15,7 %	13,4 %	13,8 %
Fonds propres de la catégorie 1	14,4	14,7	14,5	14,9	14,9	15,7	13,4	13,8
Total des fonds propres	14,9	15,2	15,0	15,5	15,4	16,2	13,9	14,3

**REVUE DU BILAN****GESTION DU BILAN****BILAN CONSOLIDÉ**

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
<b>Actif</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	537 275 \$	1,0 %	389 404 \$	0,8 %
Valeurs mobilières	8 445 061	16,3	8 230 468	15,9
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	1 931 907	3,7	1 947 054	3,8
Prêts et acceptations nets	36 675 212	70,8	36 133 336	69,6
Instruments financiers dérivés	3 501 372	6,8	4 524 141	8,7
Autres actifs	700 016	1,4	617 352	1,2
<b>Total de l'actif</b>	<b>51 790 843 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>51 841 755 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Passif et avoir des membres</b>				
Dépôts	42 392 947 \$	81,8 %	41 810 145 \$	80,7 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 015 218	2,0	984 040	1,9
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	5 031	-	217 337	0,4
Instruments financiers dérivés	2 376 035	4,6	2 462 182	4,7
Autres passifs	2 878 594	5,6	3 249 256	6,3
Avoir des membres	3 123 018	6,0	3 118 795	6,0
<b>Total du passif et de l'avoir des membres</b>	<b>51 790 843 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>51 841 755 \$</b>	<b>100,0 %</b>

## ACTIF TOTAL

Au 30 septembre 2016, l'actif total de la Caisse centrale se chiffrait à 51,8 G\$, soit au même montant qu'au 31 décembre 2015.

## TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 30 septembre 2016, l'encours de la trésorerie, des dépôts auprès d'institutions financières et des valeurs mobilières, y compris celles qui sont acquises en vertu de conventions de revente, s'établissait à 10,9 G\$, en hausse de 0,3 G\$, ou de 3,3 %, depuis le 31 décembre 2015. La croissance s'explique principalement par des liquidités additionnelles provenant de la hausse des dépôts depuis le début de l'année.

## PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Au 30 septembre 2016, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 36,7 G\$, en hausse de 0,5 G\$, ou de 1,5 %, depuis le 31 décembre 2015. Poursuivant son rôle de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale a continué d'assurer le refinancement de la Fédération et des autres entités du réseau Desjardins. Ainsi, depuis le début de 2016, l'encours des prêts accordés à ces entités a augmenté de 0,9 G\$, pour s'établir à 26,9 G\$ au 30 septembre 2016. Soulignons que ces prêts représentent plus de la moitié de l'actif de la Caisse centrale.

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, qui ont régressé de 348 M\$, ou de 4,0 %, depuis le début de l'année, atteignaient 8,4 G\$ au 30 septembre 2016. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du portefeuille de prêts au secteur parapublic.

## PRÊTS ET ACCEPTATIONS

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Membres et autres entités du réseau Desjardins	26 908 892 \$ 73,2 %	25 995 474 \$ 71,8 %
Particuliers	1 459 363 4,0	1 487 194 4,1
Entreprises et gouvernements	8 372 111 22,8	8 719 892 24,1
	36 740 366 100,0 %	36 202 560 100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(65 154)	(69 224)
<b>Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs</b>	<b>36 675 212 \$</b>	<b>36 133 336 \$</b>
Prêts garantis ou assurés <sup>(1)</sup>	2 915 232 \$	3 384 637 \$

<sup>(1)</sup> Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

## QUALITÉ DU CRÉDIT

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Caisse centrale sont présentés dans la section « Gestion des risques » à la page 15 de ce rapport de gestion.

## DÉPÔTS

Au 30 septembre 2016, l'encours des dépôts de la Caisse centrale s'élevait à 42,4 G\$, en hausse de 0,6 G\$, ou de 1,4 %, depuis le 31 décembre 2015. Cette croissance s'explique par l'augmentation de dépôts avec des parties liées présentés dans la catégorie « Institutions de dépôts », qui a été compensée en partie par la baisse du financement de gros provenant des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen.

Des renseignements concernant les sources de refinancement ainsi que la politique de gestion du risque de liquidité de la Caisse centrale sont présentés à la section « Risque de liquidité » de ce rapport de gestion.

## DÉPÔTS

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Particuliers	145 200 \$ 0,3 %	173 314 \$ 0,4 %
Entreprises et gouvernements	38 107 777 89,9	39 061 774 93,4
Institutions de dépôts	4 139 970 9,8	2 575 057 6,2
<b>Total des dépôts</b>	<b>42 392 947 \$ 100,0 %</b>	<b>41 810 145 \$ 100,0 %</b>

## AVOIR DES MEMBRES

L'avoir des membres se chiffrait à 3,1 G\$ au 30 septembre 2016, soit le même montant qu'au 31 décembre 2015. La Caisse centrale déclare, à titre de rémunération sur le capital social, un montant correspondant au moindre de son résultat net non consolidé ou de son résultat non distribué consolidé, y compris la récupération des impôts y afférents.

## GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Caisse centrale. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

La Caisse centrale préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux normes établies par la Fédération. Cette gestion prudente du capital de la Caisse centrale se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Le Mouvement Desjardins a conçu un programme de simulations de crise. L'objectif de ce dernier est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

### Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres. Dans le cadre de ces travaux, la Caisse centrale prépare annuellement son propre plan de capitalisation.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires de la Caisse centrale sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF* (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

### Accord de Bâle III

L'article 46 de la *Loi sur le Mouvement Desjardins* stipule que la Caisse centrale doit maintenir un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente, conformément aux normes de la Fédération. Ces normes doivent, avant d'entrer en vigueur, être approuvées par l'AMF. La norme sur la suffisance du capital de la Caisse centrale reprend de façon analogue les exigences de la ligne directrice émise par l'AMF.

Ainsi, le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Caisse centrale est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

Par ailleurs, le ratio de levier minimal que doit maintenir la Caisse centrale est de 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

### Respect des exigences

Le 19 décembre 2014, l'entente en vertu de laquelle les fédérations membres de la Caisse centrale s'étaient engagées à maintenir le total des fonds propres de celle-ci à un montant permettant le maintien de ses ratios de capitalisation à un niveau minimal égal aux normes établies a été remplacée par une nouvelle entente. Cette dernière a pour objectif d'intégrer pleinement les nouvelles règles de Bâle III et également de tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable aux coopératives de services financiers désignées comme des institutions financières d'importance systémique intérieure.

Ainsi, en vertu de cette entente, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. s'engagent à maintenir le capital de base de la Caisse centrale à un niveau lui permettant de maintenir ses ratios au-dessus des seuils suivants :

- Ratio de levier : niveau minimal excédant de 0,5 % les exigences réglementaires minimales
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1A : 8 %
- Ratio de fonds propres de la catégorie 1 : 9,5 %
- Ratio du total des fonds propres : 11,5 %

Au 30 septembre 2016, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres de la Caisse centrale, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 14,4 %, de 14,4 % et de 14,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 4,8 %. La Caisse centrale respectait l'ensemble des exigences en matière de fonds propres auxquelles elle était soumise au 30 septembre 2016.

### Fonds propres

Les tableaux qui suivent présentent les soldes de fonds propres, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Le 4 novembre 2016, la Caisse centrale a procédé au rachat aux fins d'annulation de 59 648 parts de capital A pour un montant de 59,6 M\$. Soulignons par ailleurs, que le 10 novembre 2016, le conseil d'administration de la Caisse centrale a approuvé le versement de l'intérêt sur les parts de capital A déclaré au cours des trois premiers trimestres de 2016 au montant total de 219,5 M\$. Ce versement sera effectué le 17 novembre 2016.

### FONDS PROPRES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
<b>Fonds propres de la catégorie 1<sup>(1)</sup></b>		
Parts de capital admissibles	3 042 821 \$	3 042 821 \$
Réserve générale	1 467	1 467
Résultat non distribué	7 274	6 768
Cumul des autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	26 544	25 850
Déductions <sup>(3)</sup>	(14 692)	(20 804)
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1<sup>(1)</sup></b>	<b>3 063 414 \$</b>	<b>3 056 102 \$</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Provisions collectives admissibles	106 855 \$	123 788 \$
Parts de qualification admissibles	3	3
<b>Total des fonds propres de la catégorie 2</b>	<b>106 858 \$</b>	<b>123 791 \$</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)</b>	<b>3 170 272 \$</b>	<b>3 179 893 \$</b>
<b>Ratios et exposition du ratio de levier</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	14,4 %	15,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	14,4	14,9
Total des fonds propres	14,9	15,5
Levier	4,8	4,8
Exposition du ratio de levier	<b>63 485 \$</b>	<b>63 776 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les fonds propres inclus dans la catégorie 1 sont tous de la catégorie 1A. La Caisse centrale ne possède aucun élément de fonds propres de la catégorie 1B.

<sup>(2)</sup> À l'exclusion de la portion liée à la réserve de couverture de flux de trésorerie.

<sup>(3)</sup> Correspondent aux actifs incorporels tels que les logiciels.

### ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

Pour la période de neuf mois terminée le

(en milliers de dollars)	30 septembre 2016
<b>Fonds propres de la catégorie 1<sup>(1)</sup></b>	
Solde au début de la période	3 056 102 \$
Croissance de la réserve générale et du résultat non distribué <sup>(2)</sup>	506
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	694
Déductions	6 112
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>3 063 414</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>	
Solde au début de la période	123 791
Provisions collectives admissibles	(16 933)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>106 858</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 170 272 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les fonds propres inclus dans la catégorie 1 sont tous de la catégorie 1A. La Caisse centrale ne possède aucun élément de fonds propres de la catégorie 1B.

<sup>(2)</sup> Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Expositions <sup>(1)</sup>	Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen	Actifs pondérés en fonction des risques
<b>Risque de crédit</b>				
Emprunteurs souverains	6 335 223 \$	- \$	- %	- \$
Institutions financières	32 986 504	6 905 263	21	6 952 519
Entreprises	11 872 108	11 099 616	93	10 192 560
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	649	486	75	144
Prêts hypothécaires	99 647	35 348	35	36 780
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	98 050	95 536	97	2 874
Titrisation	1 192 920	317 168	27	317 168
Portefeuille de négociation	619 021	239 186	39	241 430
Autres actifs	4 702 120	1 379 718	29	1 317 435
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>57 906 242 \$</b>	<b>20 072 321 \$</b>	<b>35 %</b>	<b>19 060 910 \$</b>
Risque de position lié au taux d'intérêt		551 988 \$		926 875 \$
Risque de devise		141 899		66 100
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques <sup>(2)</sup>		6 913		4 363
<b>Total du risque de marché</b>		<b>700 800 \$</b>		<b>997 338 \$</b>
<b>Risque opérationnel<sup>(3)</sup></b>		<b>781 598 \$</b>		<b>702 217 \$</b>
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>		<b>21 554 719 \$</b>		<b>20 760 465 \$</b>
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) <sup>(4)</sup>				
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A		21 211 178 \$		20 421 403 \$
APR pour les fonds propres de la catégorie 1		21 277 977		20 487 332
APR pour le total des fonds propres		21 335 234		20 543 842

<sup>(1)</sup> Exposition nette après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

<sup>(2)</sup> Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

<sup>(3)</sup> L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

<sup>(4)</sup> Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Caisse centrale contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

## Biens sous gestion et sous administration

La Caisse centrale effectue la gestion de liquidités pour le compte de parties liées. Ces biens sous gestion et sous administration n'appartiennent pas à la Caisse centrale et ne figurent donc pas au bilan consolidé. Au 30 septembre 2016, les biens sous gestion et sous administration totalisaient 8,0 G\$, comparativement à un montant de 7,5 G\$ au 31 décembre 2015. Des honoraires de gestion sont perçus en contrepartie des services de gestion de liquidités.

## Entités structurées

La Caisse centrale procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer son capital. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Il est fréquent que leurs capitaux propres soient insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elles ont souvent recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Caisse centrale si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Caisse centrale sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 10 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur les entités structurées.

## Titrisation d'actifs financiers de la Caisse centrale

La Caisse centrale participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur les actifs financiers cédés par la Caisse centrale dans le cadre des opérations de titrisation.

## **GESTION DES RISQUES**

### **GESTION DES RISQUES**

L'objectif de la Caisse centrale en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Caisse centrale s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce cadre de gestion des risques est cohérent avec celui du Mouvement et couvre l'ensemble des activités de la Caisse centrale. Tout comme le Mouvement, la Caisse centrale privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer ses risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

La Caisse centrale est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ainsi qu'au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Caisse centrale et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Caisse centrale considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2016, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques de la Caisse centrale en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Caisse centrale est exposée (y compris le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ainsi que le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 26 à 48 du rapport annuel 2015.

### **RISQUE DE CRÉDIT**

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.*

La Caisse centrale est exposée au risque de crédit par ses prêts directs aux entreprises, aux secteurs publics et parapublics et aux particuliers. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

#### **Qualité du portefeuille de prêts**

Au 30 septembre 2016, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 13,6 M\$, en hausse de 3,4 M\$ par rapport au 31 décembre 2015 en raison d'expositions affectées par la baisse des prix du pétrole. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,04 % au terme du troisième trimestre de 2016, comparativement à 0,03 % au 31 décembre 2015. La Caisse centrale continue ainsi de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 1,4 M\$ au 30 septembre 2016, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 10,4 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 14,7 % au 31 décembre 2015.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 63,7 M\$ au 30 septembre 2016, en baisse par rapport à celle de 67,7 M\$ enregistrée à la fin de 2015. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 43,6 M\$ au 30 septembre 2016 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé, comparativement à 56,5 M\$ au 31 décembre 2015. Ces baisses ont été occasionnées par l'évolution favorable des paramètres utilisés dans le modèle d'évaluation de la provision collective et de la provision pour les éléments hors bilan, atténuées en partie par la comptabilisation de provisions pour pertes sur créances pour des expositions affectées par la baisse des prix du pétrole ainsi que par la croissance des encours et des engagements de crédit du portefeuille de prêts aux entreprises. La provision collective reflète la meilleure estimation quant au risque de pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant des prêts douteux.

## PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016			Au 31 décembre 2015
	Prêts et acceptations bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets
Membres et autres entités du réseau Desjardins	26 908 892 \$	- \$	- \$	- \$
Particuliers	1 459 363	2 007	42	1 965
Entreprises et gouvernements	8 372 111	11 640	1 381	10 259
<b>Total</b>	<b>36 740 366 \$</b>	<b>13 647 \$</b>	<b>1 423 \$</b>	<b>12 224 \$</b>
En pourcentage des prêts et acceptations bruts		0,04 %		0,03 %
				0,02 %

## TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

(en pourcentage)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Particuliers	2,1 %	2,0 %
Entreprises et gouvernements	11,9	19,0
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	10,4	14,7

## Risque de contrepartie et d'émetteur

*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) du Mouvement détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes, y compris la Caisse centrale, en fonction de leurs besoins.

La Caisse centrale est principalement exposée au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition de la Caisse centrale aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis. La situation sur le continent européen est néanmoins à surveiller. De plus, certains pays de la zone euro pourraient avoir à recapitaliser leurs banques en raison de la détérioration des économies locales.

## RISQUE DE MARCHÉ

*Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

La Caisse centrale est principalement exposée au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de négociation. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

## Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

La Caisse centrale est exposée au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique de l'avoir des membres. Ce risque est la principale composante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles de la Caisse centrale autres que de négociation telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'elle détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et des clients de la Caisse centrale et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et l'avoir des membres. Les pratiques de gestion de la Caisse centrale reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

Afin d'atténuer ces risques, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique de l'avoir des membres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts sur le portefeuille autre que de négociation d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique de l'avoir des membres de la Caisse centrale.

#### SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2016		Au 30 juin 2016		Au 30 septembre 2015	
	Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup>	Valeur économique de l'avoir des membres <sup>(2)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup>	Valeur économique de l'avoir des membres <sup>(2)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup>	Valeur économique de l'avoir des membres <sup>(2)</sup>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	634 \$	2 953 \$	1 380 \$	6 344 \$	(12) \$	(3 139) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base <sup>(3)</sup>	(37 716)	6 760	(48 469)	(3 023)	(32 136)	25 481

<sup>(1)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(2)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

<sup>(3)</sup> Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

#### Gestion du risque de change

*Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.*

Dans certaines situations particulières, la Caisse centrale peut s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de ses activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR du Mouvement Desjardins. De plus, la Caisse centrale utilise, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de lui permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle de la Caisse centrale à ce risque est faible considérant qu'elle réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

#### Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, la Caisse centrale calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de taux d'intérêt, le risque spécifique de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risques auxquelles est exposée la Caisse centrale. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

## VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016				Pour les trimestres terminés le 30 juin 2016      30 septembre 2015			
	Au 30 septembre 2016	Moyenne	Haut	Bas	Au 30 juin 2016	Moyenne	Au 30 septembre 2015	Moyenne
Change	280 \$	257 \$	1 867 \$	71 \$	89 \$	333 \$	447 \$	365 \$
Taux d'intérêt	1 247	1 475	2 040	951	1 598	1 562	1 960	1 191
Risque spécifique de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	1 565	1 958	2 618	1 565	2 167	2 276	2 897	3 415
Effet de diversification <sup>(2)</sup>	(1 830)	(2 178)	s. o. <sup>(3)</sup>	s. o. <sup>(3)</sup>	(2 241)	(2 540)	(3 287)	(3 694)
<b>VaR globale</b>	<b>1 262 \$</b>	<b>1 512 \$</b>	<b>2 809 \$</b>	<b>937 \$</b>	<b>1 613 \$</b>	<b>1 631 \$</b>	<b>2 017 \$</b>	<b>1 277 \$</b>
<b>VaR globale en période de tension</b>	<b>4 451 \$</b>	<b>5 526 \$</b>	<b>9 348 \$</b>	<b>3 172 \$</b>	<b>6 731 \$</b>	<b>5 930 \$</b>	<b>6 567 \$</b>	<b>5 941 \$</b>

<sup>(1)</sup> Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

<sup>(2)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 1,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, en baisse de 0,1 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2016. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de 0,1 M\$ de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 5,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016, en baisse de 0,4 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2016. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des périodes présentées.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

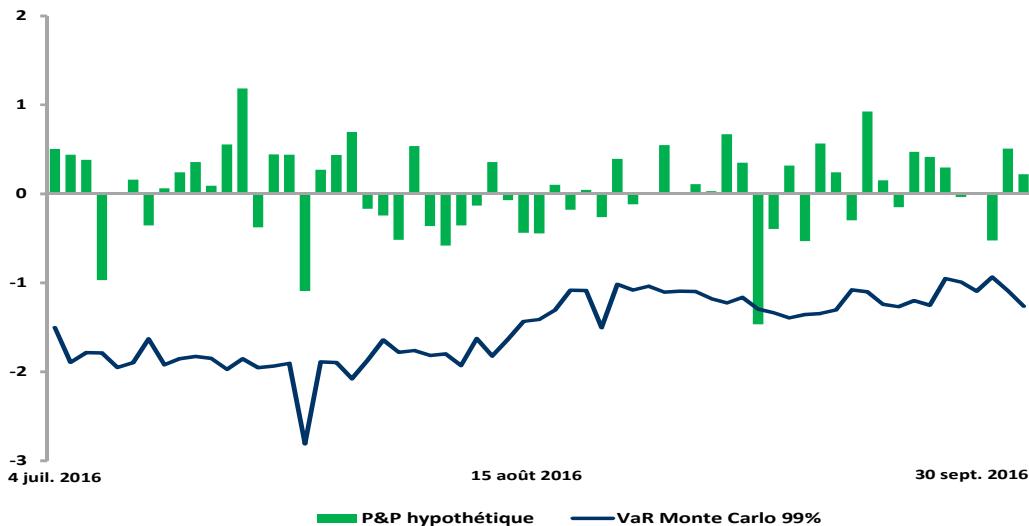
## Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

La Caisse centrale effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du troisième trimestre de 2016, un dépassement du P&P hypothétique de 0,2 M\$ a eu lieu le 7 septembre en raison d'une augmentation des taux d'intérêt.

#### VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION (en millions de dollars)



#### Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse centrale de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.*

La Caisse centrale est exposée au risque de liquidité en tant que trésorier du Mouvement Desjardins. La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et la Caisse centrale ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 124,4 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016 comparativement à un ratio de 121,5 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence. Il est à noter que le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi qui modifie plusieurs lois fédérales pour limiter les moyens d'intervention fédéraux à l'endroit des sociétés coopératives de crédit provinciales. Ces modifications ne sont pas actuellement en vigueur. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la section « Evolution du contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

### **Mesure et suivi du risque de liquidité**

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doivent maintenir le Mouvement, le réseau des caisses et la Caisse centrale sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par le secteur de la Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

### **Sources de refinancement**

Le financement de base, qui inclut le capital et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Caisse centrale. Le financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, incluant le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 42,4 G\$ au 30 septembre 2016, en hausse de 0,6 G\$ depuis le 31 décembre 2015. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Revue du bilan » de ce rapport de gestion.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

#### DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2016								Au 31 décembre 2015
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte									
au porteur	1 586 939 \$	1 431 717 \$	91 019 \$	1 954 \$	3 111 629 \$	- \$	- \$	3 111 629 \$	2 169 851 \$
Papier commercial	780 283	2 618 477	1 132 799	-	4 531 559	-	-	4 531 559	7 068 954
Billets à moyen terme	799 970	-	360 601	3 082 529	4 243 100	3 382 483	4 178 551	11 804 134	10 204 992
Titrisation de créances hypothécaires	-	684 292	-	650 006	1 334 298	1 838 864	5 036 417	8 209 579	7 620 009
Obligations sécurisées	-	-	1 967 024	-	1 967 024	-	4 410 559	6 377 583	7 954 442
<b>Total</b>	<b>3 167 192 \$</b>	<b>4 734 486 \$</b>	<b>3 551 443 \$</b>	<b>3 734 489 \$</b>	<b>15 187 610 \$</b>	<b>5 221 347 \$</b>	<b>13 625 527 \$</b>	<b>34 034 484 \$</b>	<b>35 018 248 \$</b>
dont :									
Garantis	- \$	684 292 \$	1 967 024 \$	650 006 \$	3 301 322 \$	1 838 864 \$	9 446 976 \$	14 587 162 \$	15 574 451 \$
Non garantis	3 167 192	4 050 194	1 584 419	3 084 483	11 886 288	3 382 483	4 178 551	19 447 322	19 443 797

Le total du financement de gros a diminué de 1,0 G\$ par rapport au 31 décembre 2015. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du papier commercial et des obligations sécurisées, compensée en partie par la croissance des billets à moyen terme et des billets à escompte au porteur.

De plus, la Caisse centrale diversifie ses sources de refinancement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées.

#### FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
Dollars canadiens	15 625 211 \$	45,9 %
Dollars américains	9 739 560	28,6
Autres	8 669 713	25,5
	<b>34 034 484 \$</b>	<b>100,0 %</b>
	35 018 248 \$	100,0 %

#### Programmes et stratégies de refinancement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2016, la Caisse centrale a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie et à la solidité de ses refinancements institutionnels.

En vue de tirer parti d'un refinancement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Caisse centrale maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un refinancement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Caisse centrale sont les suivants :

#### PRINCIPAUX PROGRAMMES DE REFINANCEMENT

Au 30 septembre 2016

Programmes de refinancement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	5 milliards d'euros <sup>(1)</sup>
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

<sup>(1)</sup> Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré (2011) et le Programme d'obligations sécurisées législatif (2014) de la Caisse centrale.

La Caisse centrale a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,4 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2016. Durant la même période, elle a également procédé à une émission par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises d'un montant total de 1,0 G d'euros sur le marché européen.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de refinancement à moyen terme de la Caisse centrale s'élevait à 26,4 G\$ au 30 septembre 2016, comparativement à 25,8 G\$ au 31 décembre 2015. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

### Cotes de crédit des titres émis

Les cotes de crédit de la Caisse centrale ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement Desjardins auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Caisse centrale sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent la capitalisation du Mouvement Desjardins, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours des neuf premiers mois de 2016, les cotes de crédit attribuées aux titres de la Caisse centrale sont demeurées inchangées. Le 22 août 2016, l'agence de notation DBRS a confirmé les cotes de crédit et leurs perspectives, tout comme les agences de notation Fitch, Moody's et Standard & Poor's (S&P), qui l'avaient fait durant le premier semestre de 2016.

Par ailleurs, à la suite de l'annonce, le 27 octobre 2016, du projet de fusion entre la Fédération et la Caisse centrale, les quatre agences de notation, Moody's, S&P, DBRS et Fitch, ont indiqué que la fusion ne devrait pas entraîner de modification aux notations de crédit attribuées à la Caisse centrale et à ses programmes d'émission. De plus, S&P et Moody's ont commencé à noter la Fédération et lui ont assigné des cotes équivalentes à celles de la Caisse centrale.

Les perspectives attribuées aux cotes de la Caisse centrale par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's à la Caisse centrale et aux six grandes banques canadiennes demeurent négatives. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes de la Caisse centrale et à celles des six grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Caisse centrale continue de bénéficier de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

### COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Caisse centrale. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Dans l'éventualité où la cote de crédit de la Caisse centrale serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation, cette dernière serait dans l'obligation de fournir des garanties de 1,2 G\$ afin de respecter ses engagements liés au programme des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) restructurés dans l'Accord de Montréal. Lors d'une telle situation, la mise en garantie d'actifs diminuerait les réserves de liquidités de la Caisse centrale d'un montant équivalant à la valeur des garanties déposées, ces dernières se trouvant dès lors givées et donc non utilisables. Ce montant demeurerait en vigueur jusqu'à l'échéance de l'Accord de Montréal en janvier 2017.

### RISQUE OPÉRATIONNEL

*Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte d'objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.*

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparies. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (ex. cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement, y compris la Caisse centrale, afin de le maintenir à un niveau acceptable.

## Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place. Ce cadre est cohérent avec le cadre de gestion du risque opérationnel et est soutenu par un cadre de contrôles spécifique.

## INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit <sup>(1)</sup>	296 755 \$	754 \$	- \$	307 600 \$	2 683 \$	- \$
Swaps sur rendement total <sup>(2)</sup>	105 973	4 115	1 160	89 938	1 269	1 802

<sup>(1)</sup> Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

<sup>(2)</sup> Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

## STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>		175 594 \$		203 364 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>		26 473		35 020
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>		1 884		2 020

<sup>(1)</sup> Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

<sup>(2)</sup> Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Particuliers », et sont évalués au coût amorti.

<sup>(3)</sup> Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Particuliers », et sont évalués au coût amorti.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2016, la Caisse centrale n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 49 et 50 du rapport annuel 2015.

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse centrale offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Caisse centrale a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à la Caisse centrale. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2015.

La note complémentaire 26 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées de la Caisse centrale.

## MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Caisse centrale est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Caisse centrale, aux pages 66 à 79 du rapport annuel 2015.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Caisse centrale du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 50 à 54 du rapport annuel 2015 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2016.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2015, sont présentées à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Caisse centrale, à la page 79 du rapport annuel 2015. L'IASB a publié depuis la norme et les amendements suivants :

### IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, et élimine ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire. La Caisse centrale évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale. La Caisse centrale évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces amendements, qui seront applicables à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# Table des matières

<b>États financiers consolidés</b>	• Bilan consolidé	26
	• État consolidé du résultat	27
	• État consolidé du résultat global	28
	• État consolidé des variations de l'avoir des membres	29
	• Tableau consolidé des flux de trésorerie	30
<b>Notes complémentaires aux états financiers consolidés</b>	• Note 1 – Informations relatives à la Caisse centrale Desjardins	31
	• Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	31
	• Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers	32
	• Note 4 – Juste valeur des instruments financiers	34
	• Note 5 – Valeurs mobilières	37
	• Note 6 – Prêts et provision pour pertes sur prêts	38
	• Note 7 – Obligations sécurisées	39
	• Note 8 – Dépôts	39
	• Note 9 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	40
	• Note 10 – Cumul des autres éléments du résultat global	40
	• Note 11 – Gestion du capital	41
	• Note 12 – Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	41
	• Note 13 – Information sectorielle	42
	• Note 14 – Événement postérieur à la date de clôture	42

**BILAN CONSOLIDÉ**

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 30 septembre 2016	Au 31 décembre 2015
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>		<b>537 275 \$</b>	389 404 \$
<b>Valeurs mobilières</b>			
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		<b>2 108 963</b>	2 109 389
Titres disponibles à la vente	5	<b>6 336 098</b>	6 121 079
		<b>8 445 061</b>	8 230 468
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente</b>		<b>1 931 907</b>	1 947 054
<b>Prêts</b>	6		
Membres et autres entités du réseau Desjardins		<b>26 908 892</b>	25 995 474
Particuliers		<b>1 459 363</b>	1 487 194
Entreprises et gouvernements		<b>8 349 051</b>	8 343 762
		<b>36 717 306</b>	35 826 430
Provision pour pertes sur prêts	6	<b>(65 154)</b>	(69 224)
		<b>36 652 152</b>	35 757 206
<b>Autres actifs</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		<b>23 060</b>	376 130
Instruments financiers dérivés	9	<b>3 501 372</b>	4 524 141
Actifs d'impôt différé		<b>50 710</b>	52 024
Autres		<b>649 306</b>	565 328
		<b>4 224 448</b>	5 517 623
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>51 790 843 \$</b>	51 841 755 \$
<b>PASSIF ET AVOIR DES MEMBRES</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts</b>	8		
Particuliers		<b>145 200 \$</b>	173 314 \$
Entreprises et gouvernements		<b>38 107 777</b>	39 061 774
Institutions de dépôts		<b>4 139 970</b>	2 575 057
		<b>42 392 947</b>	41 810 145
<b>Autres passifs</b>			
Acceptations		<b>23 060</b>	376 130
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		<b>1 015 218</b>	984 040
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		<b>5 031</b>	217 337
Instruments financiers dérivés	9	<b>2 376 035</b>	2 462 182
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		<b>46 486</b>	37 200
Autres		<b>2 809 048</b>	2 835 926
		<b>6 274 878</b>	6 912 815
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>48 667 825</b>	48 722 960
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>			
Capital social		<b>3 087 206</b>	3 087 206
Résultat non distribué		<b>7 274</b>	6 768
Cumul des autres éléments du résultat global	10	<b>27 071</b>	23 354
Réserve générale		<b>1 467</b>	1 467
<b>TOTAL DE L'AVOIR DES MEMBRES</b>		<b>3 123 018</b>	3 118 795
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES</b>		<b>51 790 843 \$</b>	51 841 755 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration de la Caisse centrale Desjardins,

**Guy Cormier**  
Président du conseil

**Yvon Vinet, LL.L., D.D.N.**  
Vice-président du conseil

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
		2016	2015	2016	2015
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>					
Prêts		194 041 \$	174 990 \$	569 063 \$	518 319 \$
Valeurs mobilières		44 256	40 283	135 412	119 441
		238 297	215 273	704 475	637 760
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>					
Dépôts		150 192	136 010	433 602	401 471
		150 192	136 010	433 602	401 471
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>					
<b>AUTRES REVENUS</b>					
Frais de service sur les dépôts et les paiements		6 448	6 061	19 369	17 756
Revenus de change		16 263	15 888	42 125	45 027
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		4 179	(5 743)	16 255	30 969
Gains nets sur les titres disponibles à la vente		6 238	2 529	13 663	4 339
Commissions de crédit		1 880	1 811	6 114	6 240
Honoraires de gestion		960	1 094	2 986	3 045
Autres		1 805	955	2 808	1 588
		37 773	22 595	103 320	108 964
<b>REVENU TOTAL</b>					
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (RECOUVREMENT)</b>					
	6	(3 668)	(529)	(16 946)	6 238
		129 546	102 387	391 139	339 015
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>					
Salaires et avantages sociaux		13 111	12 652	34 526	36 656
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		3 296	2 872	10 044	7 902
Ententes de services et imparition		19 936	16 219	55 651	47 117
Honoraires		2 392	2 467	6 635	6 735
Autres		6 583	5 848	23 254	17 391
		45 318	40 058	130 110	115 801
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AUTRES VERSEMENTS AU RÉSEAU DESJARDINS</b>					
Autres versements au réseau Desjardins		84 228	62 329	261 029	223 214
		10 606	10 725	32 485	31 364
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>					
Impôts sur le résultat		73 622	51 604	228 544	191 850
Recouvrement des impôts relatifs à la rémunération sur le capital social		18 113	12 373	57 747	47 085
		(18 456)	(12 966)	(56 128)	(47 517)
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>					
		73 965 \$	52 197 \$	226 925 \$	192 282 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
	73 965 \$	52 197 \$	226 925 \$	192 282 \$
<b>Résultat net de la période</b>				
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>				
<b>Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(2 296)	(288)	(6 922)	3 526
	(2 296)	(288)	(6 922)	3 526
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	2 194	(20 495)	11 160	(3 734)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(4 629)	(1 895)	(10 134)	(3 251)
	(2 435)	(22 390)	1 026	(6 985)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	612	(28)	1 924	(129)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	345	129	1 099	718
	957	101	3 023	589
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement dans un établissement à l'étranger, déduction faite d'une perte de 0,4 M\$ et d'une perte de 1,6 M\$ sur les opérations de couverture pour les périodes de trois mois terminées respectivement les 30 septembre 2016 et 2015 (gain de 1,4 M\$ et perte de 3,3 M\$ pour les périodes de neuf mois)	99	359	(332)	727
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(3 675)</b>	<b>(22 218)</b>	<b>(3 205)</b>	<b>(2 143)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>70 290 \$</b>	<b>29 979 \$</b>	<b>223 720 \$</b>	<b>190 139 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## IMPÔTS SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le recouvrement d'impôt relatif à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présenté dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
	(799) \$	(104) \$	(2 455) \$	1 287 \$
<b>Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(799)	(104)	(2 455)	1 287
	(799)	(104)	(2 455)	1 287
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat</b>				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	761	(6 888)	3 802	(1 237)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(1 610)	(634)	(3 529)	(1 088)
	(849)	(7 522)	273	(2 325)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	213	(9)	671	(43)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	121	43	384	240
	334	34	1 055	197
	(515)	(7 488)	1 328	(2 128)
<b>Total du recouvrement d'impôt</b>	<b>(1 314) \$</b>	<b>(7 592) \$</b>	<b>(1 127) \$</b>	<b>(841) \$</b>

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

(non audité)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens)	Capital social	Résultat non distribué	Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)		Total de l'avoir des membres
			(note 10)	Réserve générale	
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>3 087 206 \$</b>	<b>6 768 \$</b>	<b>23 354 \$</b>	<b>1 467 \$</b>	<b>3 118 795 \$</b>
Résultat net de la période	-	226 925	-	-	226 925
Autres éléments du résultat global de la période	-	(6 922)	3 717	-	(3 205)
Résultat global de la période	-	220 003	3 717	-	223 720
Rémunération sur le capital social	-	(219 497)	-	-	(219 497)
<b>SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2016</b>	<b>3 087 206 \$</b>	<b>7 274 \$</b>	<b>27 071 \$</b>	<b>1 467 \$</b>	<b>3 123 018 \$</b>
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>2 787 206 \$</b>	<b>2 322 \$</b>	<b>25 069 \$</b>	<b>1 467 \$</b>	<b>2 816 064 \$</b>
Résultat net de la période	-	192 282	-	-	192 282
Autres éléments du résultat global de la période	-	3 526	(5 669)	-	(2 143)
Résultat global de la période	-	195 808	(5 669)	-	190 139
Émission de parts de capital A	300 000	-	-	-	300 000
Rémunération sur le capital social	-	(191 600)	-	-	(191 600)
<b>SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2015</b>	<b>3 087 206 \$</b>	<b>6 530 \$</b>	<b>19 400 \$</b>	<b>1 467 \$</b>	<b>3 114 603 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2016	2015
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	228 544 \$	191 850 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6 450	4 708
Dotation à la provision pour pertes sur créances (recouvrement)	(16 946)	6 238
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	(13 663)	(4 339)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	426	(1 183 641)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	15 147	(2 838 306)
Prêts	(890 919)	(4 087 608)
Instruments financiers dérivés, montant net	936 622	(1 160 277)
Dépôts	582 802	6 575 588
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	31 178	856 242
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	(212 306)	1 067 386
Autres	(74 699)	530 512
Impôts versés sur le résultat	(847)	(24 251)
	591 789	(65 898)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission de parts de capital A	-	300 000
Rémunération sur le capital social versée	(226 914)	(177 801)
	(226 914)	122 199
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(26 230 539)	(23 218 253)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	3 164 545	6 471 755
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente	22 848 618	16 424 094
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(58)	(3 559)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	430	1 453
	(217 004)	(324 510)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>147 871</b>	<b>(268 209)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>389 404</b>	<b>537 581</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>537 275 \$</b>	<b>269 372 \$</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	395 138 \$	369 311 \$
Intérêts reçus	622 957	607 193

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées)

## NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS

### NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse centrale Desjardins du Québec (Caisse centrale), créée le 22 juin 1979, est une institution coopérative qui offre un ensemble de services financiers au Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins), aux gouvernements, aux organismes des secteurs public et parapublic, aux particuliers, ainsi qu'aux moyennes et aux grandes entreprises. Elle répond aux besoins de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), des caisses du Mouvement Desjardins (caisses membres) et des autres composantes de ce dernier. À cet égard, elle a le mandat de pourvoir aux besoins de fonds institutionnels du réseau Desjardins et de jouer le rôle d'agent financier, notamment en fournissant des services en matière d'échange interbancaire, dont le règlement financier de la compensation. Ses activités, qu'elle exerce sur les marchés canadiens et internationaux, sont complémentaires à celles des autres entités du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait au réseau Desjardins, celui-ci est constitué des entités incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue la Caisse centrale sont décrits à la note 13 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 1170, rue Peel, bureau 600, Montréal (Québec), Canada.

## NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

#### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Caisse centrale conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que les zones ombragées de la section 4.1 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Caisse centrale le 10 novembre 2016.

#### MONNAIE DE PRÉSENTATION ET MONNAIE FONCTIONNELLE

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Caisse centrale. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

#### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2015, sont décrites à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers annuels. L'IASB a publié depuis la norme et les amendements suivants :

##### IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale. La Caisse centrale évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces amendements, qui seront applicables à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

##### IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur qui exige de comptabiliser au bilan, des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire. La Caisse centrale évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers ainsi que celle des instruments financiers désignés comme instruments de couverture :

Au 30 septembre 2016	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					Dérivés désignés comme instruments de couverture <sup>(2)</sup>	Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti			
<b>Actifs financiers</b>							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	- \$	- \$	537 275 \$		- \$	537 275 \$
Valeurs mobilières							
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 108 963	-	-	-		-	2 108 963
Titres disponibles à la vente	-	-	6 336 098	-		-	6 336 098
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	1 931 907		-	1 931 907
Prêts <sup>(1)</sup>	-	-	-	36 652 152		-	36 652 152
Autres actifs financiers							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	23 060		-	23 060
Instruments financiers dérivés	2 260 549	-	-	-	1 240 823		3 501 372
Autres	-	-	-	614 490		-	614 490
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>4 369 512 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>6 336 098 \$</b>	<b>39 758 884 \$</b>	<b>1 240 823 \$</b>	<b>51 705 317 \$</b>	
<b>Passifs financiers</b>							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	42 392 947 \$		- \$	42 392 947 \$
Autres passifs financiers							
Acceptations	-	-	-	23 060		-	23 060
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 015 218	-	-	-		-	1 015 218
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	5 031		-	5 031
Instruments financiers dérivés	2 191 934	-	-	-	184 101		2 376 035
Autres	-	-	-	2 727 551		-	2 727 551
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>3 207 152 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>45 148 589 \$</b>	<b>184 101 \$</b>	<b>48 539 842 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

<sup>(2)</sup> Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 9 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2015	À la juste valeur par le biais du compte de résultat					Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Dérivés désignés comme instruments de couverture <sup>(2)</sup>	
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	- \$	- \$	389 404 \$	- \$	389 404 \$
Valeurs mobilières						
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 109 389	-	-	-	-	2 109 389
Titres disponibles à la vente	-	-	6 121 079	-	-	6 121 079
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	1 947 054	-	1 947 054
Prêts <sup>(1)</sup>	-	-	-	35 757 206	-	35 757 206
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	376 130	-	376 130
Instruments financiers dérivés	2 447 246	-	-	-	2 076 895	4 524 141
Autres	-	-	-	527 328	-	527 328
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>4 556 635 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>6 121 079 \$</b>	<b>38 997 122 \$</b>	<b>2 076 895 \$</b>	<b>51 751 731 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	- \$	- \$	- \$	41 810 145 \$	- \$	41 810 145 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	376 130	-	376 130
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	984 040	-	-	-	-	984 040
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	217 337	-	217 337
Instruments financiers dérivés	2 336 302	-	-	-	125 880	2 462 182
Autres	-	-	-	2 741 083	-	2 741 083
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>3 320 342 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>45 144 695 \$</b>	<b>125 880 \$</b>	<b>48 590 917 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements, se référer à la note 6 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

<sup>(2)</sup> Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 9 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

#### Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat »; et certains « Autres passifs – Autres ».

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Prêts	36 652 152 \$	36 676 010 \$	35 757 206 \$	35 714 397 \$
<b>Passifs financiers</b>				
Dépôts	42 392 947	42 399 299	41 810 145	41 732 275

### HIÉRARCHIE DES JUSTE VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

#### Transfert entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 30 septembre 2016 <sup>(1)</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Actifs financiers</b>			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>			
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Créances émises ou garanties par des :			
Entités gouvernementales canadiennes	388 952 \$	413 400 \$	802 352 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 168 524	16 123	1 184 647
Administrations publiques à l'étranger	45 580	-	45 580
Autres titres			
Institutions financières	-	76 384	76 384
	1 603 056	505 907	2 108 963
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	1 128 904	1 128 904
Contrats de change	-	1 197 869	1 197 869
Autres contrats	-	1 174 599	1 174 599
	-	3 501 372	3 501 372
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>1 603 056</b>	<b>4 007 279</b>	<b>5 610 335</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>			
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente			
Créances émises ou garanties par des :			
Entités gouvernementales canadiennes	1 707 890	587 093	2 294 983
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 613 553	168 854	3 782 407
Administrations publiques à l'étranger	-	24 692	24 692
Autres titres			
Institutions financières	-	222 028	222 028
Autres émetteurs	-	11 988	11 988
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 321 443</b>	<b>1 014 655</b>	<b>6 336 098</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>6 924 499 \$</b>	<b>5 021 934 \$</b>	<b>11 946 433 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>			
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>			
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	1 015 218 \$	- \$	1 015 218 \$
	1 015 218	-	1 015 218
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	1 012 736	1 012 736
Contrats de change	-	229 237	229 237
Autres contrats	-	1 134 062	1 134 062
	-	2 376 035	2 376 035
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 015 218 \$</b>	<b>2 376 035 \$</b>	<b>3 391 253 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 septembre 2016, aucun instrument financier n'était classé dans le niveau 3.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2015 <sup>(1)</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Actifs financiers</b>			
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>			
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Créances émises ou garanties par des :			
Entités gouvernementales canadiennes	680 540 \$	500 133 \$	1 180 673 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	810 927	-	810 927
Administrations publiques à l'étranger	56 701	-	56 701
Autres titres			
Institutions financières	-	61 088	61 088
	1 548 168	561 221	2 109 389
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	1 304 459	1 304 459
Contrats de change	-	2 200 325	2 200 325
Autres contrats	-	1 019 357	1 019 357
	-	4 524 141	4 524 141
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>1 548 168</b>	<b>5 085 362</b>	<b>6 633 530</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>			
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente			
Créances émises ou garanties par des :			
Entités gouvernementales canadiennes	1 758 168	682 856	2 441 024
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 577 663	22 390	3 600 053
Administrations publiques à l'étranger	-	28 599	28 599
Autres titres			
Institutions financières	-	51 403	51 403
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 335 831</b>	<b>785 248</b>	<b>6 121 079</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>6 883 999 \$</b>	<b>5 870 610 \$</b>	<b>12 754 609 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>			
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>			
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	984 040 \$	- \$	984 040 \$
	984 040	-	984 040
Instruments financiers dérivés			
Contrats de taux d'intérêt	-	1 208 514	1 208 514
Contrats de change	-	262 511	262 511
Autres contrats	-	991 157	991 157
	-	2 462 182	2 462 182
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>984 040 \$</b>	<b>2 462 182 \$</b>	<b>3 446 222 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2015, aucun instrument financier n'était classé dans le niveau 3.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

## NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

### GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 30 septembre 2016	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
<b>Créances émises ou garanties par des :</b>				
Entités gouvernementales canadiennes	2 269 900 \$	25 225 \$	142 \$	2 294 983 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 758 433	24 128	154	3 782 407
Administrations publiques à l'étranger	24 276	427	11	24 692
<b>Autres titres</b>				
Institutions financières	221 949	132	53	222 028
Autres émetteurs	11 987	1	-	11 988
	<b>6 286 545 \$</b>	<b>49 913 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>6 336 098 \$</b>

Au 31 décembre 2015	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
<b>Créances émises ou garanties par des :</b>				
Entités gouvernementales canadiennes	2 409 296 \$	32 175 \$	447 \$	2 441 024 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	3 578 758	26 340	5 045	3 600 053
Administrations publiques à l'étranger	28 378	340	119	28 599
<b>Autres titres</b>				
Institutions financières	51 594	27	218	51 403
Autres émetteurs	-	-	-	-
	<b>6 068 026 \$</b>	<b>58 882 \$</b>	<b>5 829 \$</b>	<b>6 121 079 \$</b>

### Pertes de valeur comptabilisées

Au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2016 et 2015, la Caisse centrale a conclu qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation. Ainsi, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de ces exercices.

## NOTE 6 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

### PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 30 septembre 2016	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Membres et autres entités du réseau Desjardins	26 908 892 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	26 908 892 \$
Particuliers	1 455 465	1 891	2 007	42	2 245	1 457 076
Entreprises et gouvernements	8 337 092	319	11 640	1 381	61 486	8 286 184
	<b>36 701 449 \$</b>	<b>2 210 \$</b>	<b>13 647 \$</b>	<b>1 423 \$</b>	<b>63 731 \$</b>	<b>36 652 152 \$</b>

Au 31 décembre 2015	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective	Prêts nets
Membres et autres entités du réseau Desjardins	25 995 474 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 995 474 \$
Particuliers	1 482 265	2 367	2 562	51	1 936	1 485 207
Entreprises et gouvernements	8 335 810	233	7 719	1 463	65 774	8 276 525
	<b>35 813 549 \$</b>	<b>2 600 \$</b>	<b>10 281 \$</b>	<b>1 514 \$</b>	<b>67 710 \$</b>	<b>35 757 206 \$</b>

### PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance mais non douteux :

	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Au 30 septembre 2016	<b>147 \$</b>	<b>1 744 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>319 \$</b>	<b>2 210 \$</b>
Au 31 décembre 2015	109 \$	1 745 \$	513 \$	233 \$	2 600 \$

### PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances :

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	2016	2015
<b>Solde au début de la période</b>	<b>125 678 \$</b>	<b>111 578 \$</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances (recouvrement)	(16 946)	6 238
Radiations et recouvrements	-	6
Variations de taux de change	51	780
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>108 783 \$</b>	<b>118 602 \$</b>
<b>Composition du solde</b>		
Provision pour pertes sur prêts	<b>65 154 \$</b>	<b>66 161 \$</b>
Provision pour les éléments hors bilan <sup>(1)</sup>	<b>43 629</b>	<b>52 441</b>

<sup>(1)</sup> La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

## NOTE 7 – OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Des entités structurées sont en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Caisse centrale. Les opérations de chacune de ces entités sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Caisse centrale a accordé du financement à l'une ou l'autre de ces entités afin de faciliter l'acquisition des actifs aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le financement accordé par la Caisse centrale peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par ces entités aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Elle dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à l'une ou l'autre de ces entités structurées selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation autant pour les entités structurées que pour la Caisse centrale et ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 6 377,6 M\$ au 30 septembre 2016 (7 954,4 M\$ au 31 décembre 2015), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

## NOTE 8 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Caisse centrale n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 septembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Payables à vue	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à terme	Total
Particuliers	138 090 \$	7 110 \$	145 200 \$	164 838 \$	8 476 \$	173 314 \$
Entreprises et gouvernements	2 743 951	35 363 826	38 107 777	2 519 004	36 542 770	39 061 774
Institutions de dépôts	3 150 139	989 831	4 139 970	1 524 704	1 050 353	2 575 057
	<b>6 032 180 \$</b>	<b>36 360 767 \$</b>	<b>42 392 947 \$</b>	<b>4 208 546 \$</b>	<b>37 601 599 \$</b>	<b>41 810 145 \$</b>

## NOTE 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

	Au 30 septembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
<b>Désignés comme instruments de couverture</b>						
Couverture de juste valeur	34 663 602 \$	1 240 592 \$	183 709 \$	34 205 358 \$	2 076 542 \$	125 559 \$
Couverture de flux de trésorerie	309 200	231	392	274 500	353	321
<b>Total - Désignés comme instruments de couverture</b>	<b>34 972 802</b>	<b>1 240 823</b>	<b>184 101</b>	<b>34 479 858</b>	<b>2 076 895</b>	<b>125 880</b>
<b>À des fins de transaction</b>	<b>219 184 911</b>	<b>2 260 549</b>	<b>2 191 934</b>	<b>207 627 497</b>	<b>2 447 246</b>	<b>2 336 302</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>254 157 713</b>	<b>3 501 372</b>	<b>2 376 035</b>	<b>242 107 355</b>	<b>4 524 141</b>	<b>2 462 182</b>
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	-	576 287	576 287	-	557 952	557 952
<b>Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>254 157 713 \$</b>	<b>2 925 085 \$</b>	<b>1 799 748 \$</b>	<b>242 107 355 \$</b>	<b>3 966 189 \$</b>	<b>1 904 230 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque la Caisse centrale détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants nets liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Inefficacité des couvertures de juste valeur	3 972 \$	3 870 \$	13 712 \$	28 619 \$
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(1)	(6)	9	7

La Caisse centrale utilise des dépôts en devises étrangères, qui viendront à échéance au cours des 12 mois suivant la clôture de la période, à titre d'instruments de couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger. La juste valeur de ces dépôts est de 25,1 M\$ au 30 septembre 2016 (25,5 M\$ au 30 septembre 2015). Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2016 et 2015, aucune inefficacité découlant des couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger n'a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat.

## NOTE 10 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 septembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	Éléments qui seront reclasés ultérieurement à l'état consolidé du résultat			
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	25 986 \$		24 960 \$	
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		527		(2 496)
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement dans un établissement à l'étranger, déduction faite d'une perte de 4,9 M\$ (perte de 6,3 M\$ en 2015) sur les opérations de couverture	558		890	
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>27 071 \$</b>		<b>23 354 \$</b>	

## NOTE 11 – GESTION DU CAPITAL

La fonction de gestion du capital couvre l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Caisse centrale. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Caisse centrale et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

De plus, l'article 46 de la *Loi sur le Mouvement Desjardins* stipule que la Caisse centrale doit maintenir des fonds propres de base suffisants pour assurer une gestion saine et prudente conformément aux normes de la Fédération approuvées par l'AMF. Par ailleurs, les fédérations membres se sont engagées formellement à maintenir le total des fonds propres de la Caisse centrale à un montant permettant le maintien du ratio de levier et du ratio du total des fonds propres à des niveaux minimaux correspondant aux normes établies.

Les ratios de fonds propres ainsi que le ratio de levier de la Caisse centrale sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, alors que le ratio de levier se définit comme étant une mesure indépendante du risque en considérant la mesure des fonds propres (soit les fonds propres de la catégorie 1) divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

La Caisse centrale maintient une réserve générale qui ne peut servir qu'à combler des résultats non distribués déficitaires. Au cours des périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2016 et 2015, aucun transfert aux résultats non distribués n'a eu lieu.

La Caisse centrale respecte les exigences minimales en matière de capitalisation au 30 septembre 2016.

## NOTE 12 – REVENUS (PERTES) NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état consolidé du résultat :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
<b>Revenus</b>				
Revenu net d'intérêts	8 515 \$	5 516 \$	31 127 \$	16 558 \$
Autres revenus	4 179	(6 253)	16 255	31 075
	12 694 \$	(737)\$	47 382 \$	47 633 \$

## NOTE 13 – INFORMATION SECTORIELLE

### RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des résultats financiers de la Caisse centrale par secteurs d'activité :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre	Entreprises <sup>(1)</sup>		Trésorerie Mouvement		Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenu net d'intérêts	38 334 \$	38 227 \$	47 262 \$	38 623 \$	2 509 \$	2 413 \$	88 105 \$	79 263 \$
Autres revenus	18 491	18 332	18 892	3 546	390	717	37 773	22 595
<b>Revenu total</b>	<b>56 825 \$</b>	<b>56 559 \$</b>	<b>66 154 \$</b>	<b>42 169 \$</b>	<b>2 899 \$</b>	<b>3 130 \$</b>	<b>125 878 \$</b>	<b>101 858 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2016, le revenu total de la succursale américaine s'élevait à 0,9 M\$ (0,9 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2015).

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	Entreprises <sup>(1)</sup>		Trésorerie Mouvement		Autres		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenu net d'intérêts	117 410 \$	109 667 \$	145 915 \$	119 792 \$	7 548 \$	6 830 \$	270 873 \$	236 289 \$
Autres revenus	53 833	53 470	47 729	53 391	1 758	2 103	103 320	108 964
<b>Revenu total</b>	<b>171 243 \$</b>	<b>163 137 \$</b>	<b>193 644 \$</b>	<b>173 183 \$</b>	<b>9 306 \$</b>	<b>8 933 \$</b>	<b>374 193 \$</b>	<b>345 253 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, le revenu total de la succursale américaine s'élevait à 2,6 M\$ (2,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015).

### ACTIFS SECTORIELS

	Entreprises <sup>(1)</sup>	Trésorerie Mouvement	Autres	Total
<b>Au 30 septembre 2016</b>	<b>9 590 961 \$</b>	<b>41 949 206 \$</b>	<b>250 676 \$</b>	<b>51 790 843 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>9 962 344 \$</b>	<b>41 622 838 \$</b>	<b>256 573 \$</b>	<b>51 841 755 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'actif de la succursale américaine s'élevait à 84,8 M\$ au 30 septembre 2016, comparativement à 97,3 M\$ au 31 décembre 2015.

## NOTE 14 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

### PROJET DE FUSION

Le 27 octobre 2016, les conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse centrale ont convoqué une assemblée générale extraordinaire de leurs membres le 28 novembre 2016 afin de leur soumettre la proposition de fusionner la Fédération avec la Caisse centrale, par absorption de celle-ci. Chacune des assemblées générales extraordinaires sera appelée à approuver la fusion en adoptant un règlement de fusion aux deux tiers des voix exprimées.

Advenant l'adoption de la proposition par ces assemblées, la fusion prendrait effet peu de temps après l'obtention des approbations réglementaires requises. Les administrateurs et la direction de la Fédération et de la Caisse centrale s'attendent à ce que la fusion prenne effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au terme de la fusion, la Caisse centrale continuerait d'exister au sein de la Fédération, laquelle jouirait alors de tous les droits et serait responsable de toutes les obligations de la Caisse centrale, en plus de ses propres droits et obligations.

**SIÈGE SOCIAL**

1170, rue Peel, bureau 600  
Montréal (Québec) H3B 0B1  
Canada  
Téléphone : 514 281-7000

**Bureau d'affaires de Toronto**

25, rue York, bureau 1000  
C. P. 404  
Toronto (Ontario) M5J 2V5  
Canada  
Téléphone : 416 599-0381  
Télécopieur : 416 599-5172

**Bureau d'affaires de Calgary**

110 – 9e Avenue Sud-Ouest, bureau 410  
Calgary (Alberta) T2P 0T1  
Canada  
Sans frais : 1 877 532-6601  
Télécopieur : 403 532-6641

**EXTÉRIEUR DU CANADA****ÉTATS-UNIS**

**Caisse centrale Desjardins U.S. Branch**  
1001, East Hallandale Beach Blvd., bureau 200  
Hallandale Beach  
Floride  
ÉTATS-UNIS 33009-4429  
Téléphone : 954 456-4520  
Télécopieur : 954 458-9529

**Desjardins Bank N.A.**

**Siège social**  
1001, East Hallandale Beach Blvd.  
Hallandale Beach  
Floride  
ÉTATS-UNIS 33009-4429  
Téléphone : 954 454-1001  
Télécopieur : 954 457-7927

**EUROPE**

**Bureau de représentation de Desjardins**  
6, avenue de Provence  
75009 Paris  
**FRANCE**  
Téléphone : +33(0)1 53 48 79 63  
Télécopieur : +33(0)1 53 48 79 66  
Courriel : paris@ccd.desjardins.com